

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2023 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 15

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL - Mme Martine GERGAUD - M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER –M. Bernard DUVOT - M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - M. Didier JACQUES - M. Jean-Michel ACHARD - Mme Ingrid NEYERS – M. Joris ANDRE - M. Gino GAUDIO

Absents excusés : Mme Christine KUNERAT donne procuration à M. Marc LUCCHINI – Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Valérie HASELMEIER - M. Yann CARDELLINI donne procuration à M. Didier JACQUES – Francine CUTAIA.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 mars 2023 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
 - Communications
1. Achat d'un terrain de voirie
 2. Comptes de gestion 2022
 3. Compte administratif 2022
 4. Tarifs périscolaires et accueil de loisirs 2022/23
 5. Recrutement d'agents saisonniers
 6. Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières et d'habitation pour l'année 2023
 7. Budget primitif 2023
 8. Convention avec le Département de la Moselle pour l'installation d'un carrefour sur la route départementale n°1
 9. Demande de subvention au Département de la Moselle pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée :

- Informations sur l'avancement du projet A31 bis
- Organisation du service technique (mise en place d'un contrat aidé de 25h/ semaine pour un an)
- Incidents au périscolaire
- Participation citoyenne : réunion annuelle avec les élus, les référents et la gendarmerie
- Permis de construire KCS déposé (extension sur le site de Moslparc)
- Réunion de présentation d'un rapport sur le projet de fusion des communautés d'agglomérations Portes de France-Thionville et Val de Fensch
- Estimation du bâtiment 8 route de Thionville suite au déménagement du conseil de fabrique
- Avancement du dossier du complexe sportif et culturel (fouilles archéologiques, marché de maîtrise d'œuvre)
- Visite de canton de Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental, le 4 avril 2023
Rencontre avec les maires à 17h30 à Cattenom
Réunion publique à Yutz à 20h salle Bestien
- Avancement du chantier EDF Renouvelables sur le site de Moslparc

ORDRE DU JOUR

N° 2023-010 : Achat d'un terrain de voirie

Par décision du conseil municipal du 31 janvier 2023, la commune a approuvé l'achat des parcelles de voirie n° 610/76 à 616/76 section 18 d'une contenance totale de 6.81 ares au prix de 20 € HT le m² à la société HERAEUS ELECTRONITE.

Après vérification au Livre Foncier, la Commune d'ILLANGE est déjà propriétaire des parcelles Section 18 N° 611, 613, 615 et 616 acquises de ladite Société HERAEUS ELECTRONITE suivant acte reçu le 6 Janvier 2014

Il reste donc à acquérir les parcelles cadastrées Section 18 n° 610, 612 et 614.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ANNULE la décision du 31 janvier 2023
- DECIDE l'achat des parcelles cadastrées Section 18 n° 610, 612 et 614
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente
- DECIDE la prise en charges des frais correspondants

N° 2023-011 : Comptes de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

N° 2022-012 : Compte administratif 2022 - Vote et affectation de l'excédent

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement figurant au compte administratif de l'exercice 2022, s'élevant à 676 545.22 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte administratif selon le tableau ci-dessous (le maire ayant quitté la salle au moment du vote) :

	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	1 473 800.60 €		254 304.89 €	1 728 105.49 €
Fonctionnement	579 574.56 €	579 574.56 €	676 545.22 €	676 545.22 €
Total	2 053 375.16 €	579 574.56 €	930 850.11 €	2 404 650.71 €

- DECIDE d'affecter la somme de 676 545.22 €€ à l'article 1068, en recette d'investissement du budget de l'année 2023.

N° 2023-013 : Tarifs périscolaires et accueil de loisirs 2022/23

Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

N° 2023-014 : Recrutement d'agents saisonniers

Il est proposé, conformément à la législation, de recruter 8 agents contractuels à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique. (Grade d'adjoint technique IB 367 IM 340/353).

Ces postes seront proposés aux jeunes étudiant(e)s de la commune pour les mois de juillet et août 2023.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le recrutement de 8 adjoints techniques.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide du recrutement de 8 adjoint(e)s techniques : 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août 2023 aux conditions proposées.
- Charge M. le Maire des formalités
- Imputation article 6413 du budget général 2023

N° 2023-015 : Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles
à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022,
Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil Municipal avait décidé l'application inchangée du taux des 2
taxes :

- 28.26 % taxe foncière sur les propriétés bâties (14 % part communale + 14.26 % part départementale)
- 50.59 % taxe foncière sur les propriétés non bâties

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❑ Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et donc de les porter à l'application inchangée du taux des 3 taxes à :
 - 12 % taxe d'habitation
 - 28.26 % taxe foncière sur les propriétés bâties (14 % + part département)
 - 50.59 % taxe foncière sur les propriétés non bâties
- ❑ Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

N° 2023-016 : BUDGET PRIMITIF 2023

Après présentation du budget par Christian SUBTIL, Adjoint chargé des Finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ❑ VOTE le budget primitif proposé par le maire, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023
- ❑ ARRETE la balance générale en recettes et dépenses d'investissement 3 562 250 €
- ❑ ARRETE la balance générale en recettes et dépenses de fonctionnement 2 008 650 €
- ❑ Délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

N° 2023-017 – Convention avec le Département de la Moselle pour l'installation d'un carrefour sur la route départementale n°1

Dans le cadre de la création d'un complexe sportif et culturel à côté du stade de football, il est nécessaire de sécuriser la traversée de la route départementale n°1.

Aussi, ce projet comporte un aménagement de sécurité. Une convention, qui sera établie par le Département de la Moselle, définira les engagements des parties en termes de financement et d'entretien de l'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention

N° 2023-018 : Demande de subvention au Département de la Moselle pour l'achat de livres pour la bibliothèque municipale

Le Conseil Départemental propose aux communes disposant d'une bibliothèque communale le versement d'une subvention pour l'achat de livres d'un montant de 1 000 €.

Pour que cette aide soit recevable, la commune doit respecter les conditions suivantes :

- ❑ La bibliothèque doit être ouverte au minimum 6 heures par semaine (heures réservées aux scolaires non comprises)
- ❑ La commune doit consacrer au minimum 1 euro par habitant pour les acquisitions de documents des bibliothèques (hors aide forfaitaire du département)
- ❑ La commune doit s'engager à proposer la gratuité aux personnes de moins de 18 ans
- ❑ Le référent de la bibliothèque doit avoir suivi la formation de base ou s'engager à la suivre dans l'année et le module 1 « formations aux acquisitions »
- ❑ Les acquisitions doivent s'effectuer dans une librairie spécialisée
- ❑ La commune doit accepter l'accompagnement du référent de territoire de la BDP
- ❑ La commune doit s'engager à faciliter l'accueil des publics prioritaires du département (petite-enfance, collégiens, personnes handicapées, personnes éloignées, seniors)
- ❑ La subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune les périodiques, les documents audio-vidéo, les livres lus, les ressources d'animations et jeux peuvent faire l'objet de la subvention)

La commune remplissant toutes ces conditions,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ❑ Charge le Maire de demander une subvention d'un montant de 1 000 € au Conseil Départemental
- ❑ S'engage à porter cette subvention au budget général 2023 et à acquérir les ouvrages au titre communal

DIVERS

Christian SUBTIL :

- Renouvellement des marchés d'énergies avec MATEC
- Logement F2 vacant au 31 rue de la Moselle
- Changement de photocopieur à l'étage de la mairie (location et maintenance)
- Audit énergétique avec MATEC des 2 bâtiments de l'école afin des respecter les obligations imposées par l'Etat sur le long terme

LE PEMP Dominique :

- Article RL : subvention pour récupérateur d'eau. N'existe pas sur notre communauté d'agglomération à ce jour

Didier JACQUES :

- Constat de très nombreuses personnes seules dans leur véhicule sur l'A31 le matin. Le co-voiturage ne fonctionne pas.
- Vitesse excessive dans le village
- Aménagement végétal prévu autour de la statue de l'école pour ne pas que les enfants puissent y accéder

Bernard DUVOT :

- Présentation d'un désherbeur thermique. Voir si possibilité de mutualiser avec d'autres communes
- Bancs route de Metz abîmés. Entretien prévu cet été

Christophe LEYENDECKER :

- Reprise du club piscine à la piscine communautaire de Basse-Ham

Nathalie JUNG :

- Fête de la grotte le 23 avril 2023 : un tronçon de la rue de la Moselle sera interdit à la circulation
- Piscine scolaire : à charge de la commune

Gino GAUDIO :

- Retour du conteneur papier rue des Fleurs. En attente de livraison d'un autre rue de la Moselle

HASELMEIER Valérie :

- Panneaux lumineux : problème de connexion avec l'opérateur – devis pour les remplacer mais trop onéreux
- Pâques avec le CMJ : rallye chasse aux jeux 120 inscrits, marché de printemps, arbre de Pâques, décorations en place

Martine GERGAUD :

- Compte-rendu du Conseil d'école : 163 élèves pour la prochaine rentrée, inscription en cours
- Sachets de St Nicolas : les parents ont apprécié la modification
- Projet de banc de l'amitié (peinture fournie par la commune, posée par les enfants)
- Association des parents d'élèves très dynamique
- Bilan des jours de grèves : 13 enfants accueillis le 23/03/2023 et 10 le 28/03/2023
- Projet décorations transformateurs en cours : prévu été 2023
- Cabine téléphonique transformée en boîte à livres. Pose prochainement au jardin partagé
- En l'absence de l'animatrice, réalisation d'une grande partie des décorations de Pâques par Maxime, Quentin et Ludovic HASELMEIER. Remerciements de la municipalité.

Séance levée à 21h00

Le Maire,



Marc LUCCHINI

Le secrétaire de séance,

Christian SUBTIL